

Le deux poids, deux mesures : analyse d'un fait divers ...

écrit par Maxime | 28 juillet 2017

Rubrique faits divers, dans la Vienne, les agresseurs d'une octogénaire partent pour 18 mois en prison.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/Services/Toutes-les-DMA/n/Contenus/DMA/2017/07/26/Saint-Benoit-les-agresseurs-de-la-paroissienne-partent-dix-huit-mois-en-detention-3177859>

Ils avaient agressé cette femme âgée sortant d'une église pour lui voler son sac.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/07/26/Octogenaire-agressee-les-auteurs-identifies-3177616>

Il s'agissait de deux hommes de 46 et 26 ans. C'est tout ce que la presse nous en dira...

« Les faits remontent au 15 octobre. Il est 19 h 30. Une dame de 83 ans vient de quitter l'église du village où elle a assisté à la messe.

Elle se dirige de son petit pas d'octogénaire vers le parking de la mairie.

Dans la rue Paul-Gauvin, la vieille dame est projetée au sol par des inconnus arrivés dans son dos.

L'un d'eux lui arrache son sac à main.

Les deux hommes prennent la fuite (...). La victime est transportée à l'hôpital grièvement blessée : elle subit encore aujourd'hui les séquelles de son agression ».

Elle aurait pu en mourir.

Une telle chute à cet âge, un tel choc psychologique aussi pour une pauvre « mamie » agressée par deux « jeunes » hommes un soir sans aucun espoir de se défendre, valent donc 18 mois

de prison effectifs – et encore, y aura-t-il raccourcissement de peine ?

On peut même se demander s'ils n'ont pas voulu la tuer et accessoirement voler le sac.

En effet, peut-on penser que par un soir d'octobre, une « mamie » se ballade avec des lingots d'or dans son sac en allant à la messe ?

Elle n'avait sans doute pas grand chose avec elle.

On remarque, dans la presse, que le fait que la victime soit sortie d'une église est tenu pour indifférent.

Nul part il est question d'attaque christianophobe.

On ne parle pas non plus de jeunisme ni d'agression gérontophobe.

Pas de machisme ni d'agression misogyne...

Mais si la victime était sortie voilée d'une mosquée, peut-on douter que certains évoqueraient une agression islamophobe ?

« Il faut savoir que le CCIF comptabilisait à l'époque comme «actes islamophobes» des faits aussi divers qu'une question posée à une jeune femme voilée lors d'un entretien à l'ANPE, des règlements de compte crapuleux, des vols relevant du simple droit commun, des propos jugés insultants et, beaucoup plus graves, des expulsions de prédicateurs violemment antisémites et appelant au djihad contre les infidèles et l'Occident, voire en lien avec des entreprises terroristes ».

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/01/20/31003-20160120ARFIG00339-islamophobie-les-chiffres-du-ccif-ne-sont-pas-fiables.php>